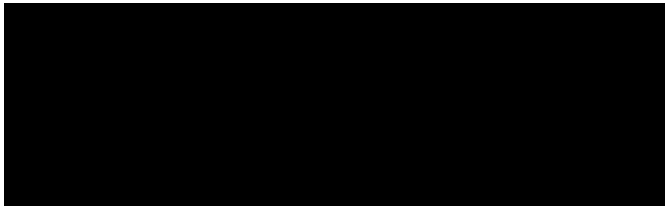




PAR COURRIEL

Québec, le 4 mai 2026



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2026-2027.023



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 21 avril dernier, visant à obtenir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « a) Pour chacune des 5 dernières années, ainsi que pour l'année en cours, le montant de chacun des contrats octroyés en matière de TI (technologies de l'information), ainsi que l'entreprise à laquelle a été octroyé chacun des contrats;
- b) Spécifiquement, pour chacune des 5 dernières années, ainsi que pour l'année en cours, le montant de tous les contrats octroyés à CGI ou à une de ses filiales;
- c) Nonobstant la réponse aux deux premiers points, pour chacune des 5 dernières années, ainsi que pour l'année en cours, tous les contrats octroyés à CGI ou à une de ses filiales » (*sic*)

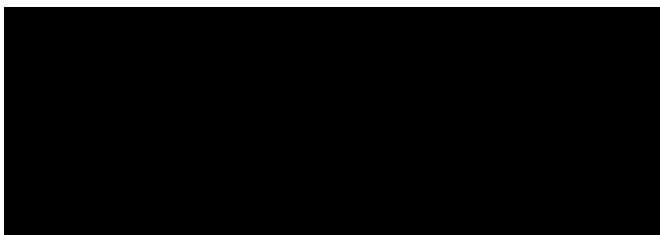
Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous transmettons, sous l'onglet 1, le document répondant au libellé de votre demande d'accès aux documents.

... 2

Par ailleurs, vous trouverez ci-annexé l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information



Julien Sirois

p. j. 2